



Compte-rendu de l'audience SNES-FSU du jeudi 07 juillet 2022 avec la DASEN de Gironde

Accompagnés de Catherine DUDES, co-secrétaire de la FSU 33, nous avons été reçus en audience par la DASEN et son secrétaire, le jeudi 07 juillet 2022, de 8h à 9h.

Cette audience, dont nous sommes à l'initiative, a permis de faire un bilan de cette année.

Les constats inquiétants, à partir des remontées de terrain que vous nous faites et de nos rencontres lors des tournées départementales ou heures d'information syndicale, doivent servir de base à un travail fructueux de la DSDEN pour améliorer nos conditions de travail.

Nous avons décliné nos interventions autour de quatre thématiques saillantes :

Les violences scolaires, le management autoritaire, les dysfonctionnements aux examens nationaux et la rentrée 2022, notamment la question des classes surchargées.

1. Sur les violences scolaires :

Nous avons déploré que les violences soient trop souvent minimisées par les directions et que les collègues souffrent de l'impunité de certains élèves qui ne sont pas assez sanctionnés.

Nous avons aussi dénoncé la culpabilisation des collègues par leur chef d'établissement : si un élève se comporte mal c'est parce que le collègue ne tiendrait pas sa classe, son enseignement serait trop traditionnel et ennuerait les élèves. On lui enjoint alors de « travailler autrement » pour avoir moins de tensions dans ses classes...

Cette remise en cause de notre travail et de notre professionnalisme ne sont pas entendables, ni acceptables !

Face aux violences scolaires de degrés divers, nous avons exposé les deux cas de figure récurrents :

- L'absence de sanction malgré le succès médiatique du #PasdeVague.
- Des sanctions insuffisantes prises de manière unilatérale en mettant sur le même plan, avec le même poids la parole de l'élève et de l'adulte.

Nous avons donc réclamé l'application du plan de prévention et de prise en charge des violences en milieu scolaire établi en 2019 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo32/MENE1925181C.htm>

Elle passe par le soutien systématique des collègues par leur direction, une information, un accompagnement physique et une aide concrète pour les procédures de défense à suivre (porter plainte, déclarer un accident de service, obtenir une protection fonctionnelle...).

Nous avons demandé que le bilan annuel obligatoire des incidents et des sanctions soit présenté au dernier conseil d'administration.

A l'échelle départementale, nous avons questionné la DASEN sur les protocoles de retour des élèves exclus dans leur établissement, sur le bilan des cas des poly-exclus et de l'absence classes relais, sur la mise en place du PAR (le Protocole d'Accompagnement et de Responsabilisation des parents), sur un état des lieux des conseils de discipline et de la cellule de lutte contre les violences scolaires.

Nous avons articulé nos interventions avec le travail que les représentants FSU mènent en CHSCT académique depuis plus d'un an sur ces questions et les engagements qu'ils ont obtenu de la part de l'institution.

La DASEN a commencé par s'étonner de nos constats d'impunité car, d'après elle, les sanctions et les exclusions sont en forte hausse cette année en Gironde.

Elle a demandé que ses services établissent un bilan des exclusions et des rescolarisations qu'elle nous présentera dès qu'il sera établi.

Elle a mis en avant les EMAScol, Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des élèves en situation de handicap qui viennent en aide aux équipes éducatives pour l'inclusion. Nous ne comprenons pas le rapport, elle a du confondre avec les Equipes Mobiles de Sécurité (EMS).

Elle a ensuite évoqué l'ouverture possible au second degré d'une formation sur les situations de crise déjà prévue pour nos collègues professeurs des écoles.

Elle a convenu qu'il fallait revoir les circuits de signalement et de la protection fonctionnelle avec les chefs d'établissement. Ils doivent aussi mieux connaître leurs référents Police/Justice. Elle s'est engagée à aborder ces points lors des prochaines réunions avec les chefs d'établissement.

Elle n'a pas connaissance du PAR, Protocole d'Accompagnement et de Responsabilisation des parents en Gironde... tout simplement parce qu'il n'a pas encore été mis en place.

Elle a reconnu que si la parole de l'élève et de son enseignant sont toutes les deux respectables, elles n'ont pourtant pas le même poids.

Nous avons ensuite évoqué le manque de personnels pour la vie scolaire.

Les documents du Comité Technique Académique (CTA) montrent que la dotation réelle en AED des établissements ne correspond pas à la dotation théorique (écarts d'1/2 à un poste).

Les équipes de vie scolaire sont donc épuisées et découragées.

Vos retours montrent que les violences sont plus fortes en collège quelles que soient leurs caractéristiques (éducation prioritaire ou non, rural ou pas...).

2. Sur le management autoritaire de certains chefs d'établissement :

Nous avons dénoncé les chefs d'établissement qui veulent obliger les collègues à assurer des missions qui ne sont pas dans leurs obligations de service (tâches administratives notamment).

La DASEN nous a d'abord reproché d'être caricaturaux, trop excessifs, de généraliser des cas particuliers.

Elle conçoit ainsi, d'assez mauvaise foi, que l'inscription administrative d'un élève en lycée pourrait avoir une dimension pédagogique en réfléchissant sur le parcours antérieur de l'élève...

Nous avons poursuivi avec les remplacements imposés dans certains établissements à des collègues dont les classes sont allées en sortie. Nous lui avons rappelé, que nonobstant les déclarations du Ministre dans *Le Parisien*, nos obligations de service étaient toujours hebdomadaires et maximales. Notre temps de travail n'est pas annualisé.

Certains chefs d'établissement modifient trop souvent les emplois du temps des collègues parfois avec des délais très courts, sans leur demander leur avis, en les informant par Pronote uniquement.

D'autres (voire les mêmes) imposent la mission de professeur principal notamment par un discours culpabilisant ou par un chantage aux emplois du temps. Nous avons évoqué alors l'alourdissement de cette mission supplémentaire pour une rémunération dérisoire. Nous avons aussi regretté la volonté de faire disparaître les PSY-EN.

Nous avons bien insisté sur les fortes tensions dans certains établissements entre les équipes pédagogiques et les directions. Nous n'avons pas à être leur exutoire face à la pression hiérarchiques qu'ils endurent eux-mêmes.

Nous avons conclu sur les difficultés que nous avons rencontrées cette année pour venir faire de l'affichage syndical dans certains établissements. Il en va pourtant de la liberté d'expression et d'information surtout à l'approche des élections professionnelles.

Nous l'avons alerté sur le manque criant de professeurs titulaires remplaçants que la crise du recrutement (4 000 postes ne sont finalement pas pourvus pour les 1^{er} et 2nd degrés) va encore aggraver.

La DASEN n'a pas répondu, ni n'a pas commenté nos différentes observations si ce n'est qu'elle ne trouve pas normal que l'on nous interdise l'accès aux salles des professeurs.

3. Sur les dysfonctionnements aux examens nationaux :

La DASEN est à l'écoute même si cette partie est traitée par le Rectorat et la DEC, Direction des Examens et Concours.

Nous lui avons parlé des convocations envoyées trop tardivement, du manque d'anonymat des jurys sur les convocations (donc de l'inégalité de traitement entre les candidats), de la composition de certains jurys qui n'était pas réglementaires (deux enseignants de la même spécialité, l'absence d'un spécialiste...), des convocations multiples, de Santorin (rajout de copie, mainmise des inspecteurs pour remonter les notes sans le consentement des correcteurs et sans même les en informer...).

Nous avons de nouveau demandé le paiement des oraux du DNB comme le prévoit le texte réglementaire afférent ou comme le font certains chefs d'établissement (paiement en HSE quand les collègues sont convoqués hors temps de service) en mettant en avant l'égalité de traitement entre les enseignants des différents collèges et la faiblesse scandaleuse de notre rémunération.

Sur ce point non plus, la DASEN n'a pas repris nos propos.

4. Sur la rentrée 2022 :

La Gironde connaît de nouveau une hausse des effectifs de plus de 630 élèves notamment en lycée.

La moyenne départementale de 27 élèves par classe (sans l'inclusion) dépasse largement celle de 25,6 élèves par classe à l'échelle nationale.

La DSDEN ne nous a toujours pas communiqué les effectifs moyens en lycée mais ils sont tous très au-dessus des 30,2 élèves par classe au niveau national.

Nous avons réclamé, de nouveau, que les élèves inclus (UPE2A, ULIS) soient comptabilisés deux fois dans les effectifs par classe, que l'Éducation prioritaire soit de nouveau une « priorité » scolaire et sociale.

Concrètement, nous aurons toujours autant d'élèves si ce n'est plus dans nos classes.

Nous avons demandé qu'aucun collègue ne parte en complément de service lorsqu'il y a des HSA dans sa discipline, dans son établissement. C'est une aberration pédagogique, une charge professionnelle supplémentaire et un contre-sens environnemental. Nous craignons l'augmentation des temps partiels subis pour éviter ces compléments de service.

Il n'y a pas eu de réponses institutionnelles de la part de la DASEN sur cette dernière partie.

Les questions seront donc posées lors du Comité Technique Spécial Départemental du mardi 12 juillet 2022.

Nous avons conclu par la demande d'une réunion au moins tous les trimestres pour échanger sur tous ces sujets majeurs.

La DASEN s'est montrée favorable à ces moments de discussions et de partage.

Elle devra en préciser les modalités.

Charlotte LAIZET et Cyrille ORLOWSKI pour le Snes-FSU de Gironde.

Catherine DUDES pour la FSU de Gironde.